



JOURN@L FOOT

N°497 DU 2 DECEMBRE 2021

ATTENTION !

Au cours de ces dernières semaines plusieurs accidents sont à déplorer sur nos stades, dont certains très graves. Nous rappelons que **tous les pratiquants et pratiquantes du club, quel que soit leur âge doivent être obligatoirement licenciés.**

Tous les dirigeants, encadrants, responsables d'équipes doivent posséder une licences «dirigeant». Les bénévoles du club n'ayant pas le statut de dirigeants doivent posséder une licences « bénévoles» (à tarif réduit). A défaut de licence, et en cas d'accident, LA RESPONSABILITE PERSONNELLE DU PRESIDENT serait engagée ! Par ailleurs pour les titulaires d'une licence de joueurs ou arbitres, la souscription d'une licence «dirigeant» dans ce même club est gratuite !

IMPORTANT : COMMISSION DE L'ARBITRAGE

En cas de forfait , un mail d'avertissement au District est nécessaire. Il est cependant important de prévenir l'arbitre par mail **et le vendredi après 12h par téléphone également** (annuaire des arbitres [ici](#))

IMPORTANT : COMMISSION DE DISCIPLINE

Le joueurs ou dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de faire parvenir à la dite Commission un rapport circonstancié dans les 48 heures, ce rapport comparé avec celui de l'arbitre permettrait aux personnes chargées d'instruire le dossier de le gérer en toute objectivité et d'éviter, surtout, un appel ou un recours bien souvent dommageable

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

REGLEMENTS P2

DISCIPLINE P4

FUTSAL P8

TECHNIQUE P11

NOTE AUX CLUBS

Clubs non à jour avec le relevé n°1 payable au 05/11/21 :

Coussinets Mahle - GPT Dingy Lanfonnet - Raquette FC - Masques

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

FFF :

Lancement de téléthonFoot 2021

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES :

Remise dotation ES Seynod

CLUBS :

CO Chavanod : Demande de renseignements, candidature AG été

Anthy : Absence AG Hiver

ES Cernex : Absence AG Hiver

Football St Jeoirien : Absence AG Hiver

AS Sillingy : Invitation AG du club

DIVERS :

Pass'sport – Prolongation et élargissement du dispositif

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements :

Thones

Commission de Discipline :

Mugnier – Bicer

ES Seynod – CS Ayze – FC La Filière – F. Sud Gessien – AS Neydens

Commission des Jeunes :

AS Thonon (2) – JS Reignier – GO Bas Chablais – Morzine – Marnaz – Marignier – Beaumont Collonges FC – FC Salèves – TEGG – GFA Rumilly Vallières – CS St Pierre – Ayze (2) – FC Haut Rhone – AS Marin – AS Neydens – ES Douvaine Loisin – US St Julien – CA Bonneville – Foron FC – GJ Mont Blanc – CO Chavanod – Ent. Pays de Cruseilles (2) – AS Lac Bleu – CS2A Foot Groupement – GC Usse – FC Cluses – Beaumont Collonges FC (2) – US Semnoz Vieugy – ES Seynod – FC Cheran – AG Bons – CS Chamonix – FC Thones – FC Aravis – FC Cluses – CS Megève -US Pringy – ESCO – FC La Filière - ES St Jeoire La Tour – FC Thones – US Pringy – US Annemasse – CO Chavanod – CS Ayze

Commission Sportive :

Marnaz FC – Faverges Portugais – ES Valleiry – AS Evires – ASP Parmelan Villaz – US St Julien – FC Brevon – ETS Seynod – AS Evires – FC Cruseilles – SC Morzine – FC Aravis – AS Marin – US Semnoz Vieugy – Marignier – Frangy – Haut Giffre – FC La Filière – FC St Cergues – ES St Jeoire La Tour – AG Bons – FC Vuache – ES Filllinges – US Challex – ES Lanfonnet – Allinges – FC Villy – ES Valleiry – AS Sillingy – FC Les Houches – FC Thones – CS Veigy – AS Portugais – CO Chavanod – ES Viry – CSA Poisy – Annecy Portugais
Setti – Fournier – Briancon

Commission Féminine :

GFA Rumilly Vallières – FC Chambotte – CSL Perrignier – FC Cluses – US Magland – CS Pierre – Beaumont Collonges FC – FC Vallée Verte – FC Cheran – FC Aravis – Marignier SP
Teima – Hida – Bouiller – Roturier

Commission des Arbitres :

Toutin – Dursun - Salhi
Foron FC

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Dursun

Commission du Statut des Educateurs :

CS2A – Haut Giffre FC

Commission des Délégués :

Baulmont

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Mr Pierre BERNARD et Mr Philippe CHEVRIER

Réunion du 29/11/2021

Publiée le 02/12/2021

DECISIONS

MATCH n°24125810

DOSSIER N° 497/25 THONES 1 – SEYNOD 1 – U15 D3 POULE B du 17/10/2021

Au fond :

Attendu que selon le rapport de l'arbitre de la rencontre, la totalité des joueurs de l'équipe de SEYNOD 1 n'ont pas présenté de Pass Sanitaire.

Attendu qu'il ressort des décisions du COMEX du 20 Aout 2021 que lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas de Pass Sanitaire avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit le retirer de la feuille de match.

Considérant qu'aucun joueur de SEYNOD 1 ne présentait un Pass Sanitaire, l'équipe de SEYNOD 1 ne disposait, de fait, pas du nombre de joueurs suffisant pour débiter la rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par forfait à l'équipe de SEYNOD 1 pour en reporter le gain à l'équipe de THONES 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat:

THONES 1: 3 pts

SEYNOD 1: -1pt

THONES 1: 3 buts

SEYNOD 1: 0 but

MATCH n°23405372**DOSSIER N° 497/26 : AMPHION 3 – BONS EN CHABLAIS 2 – SENIORS D4 Poule A du 13/11/2021****En la forme**

La réserve d'avant-match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS portant sur le fait que « l'équipe d'AMPHION 3 à refuser que le contrôle des pass sanitaire soit effectué en présence d'un membre de chaque club, ceci s'est déroulé en présence de l'arbitre, le club recevant nous a invité à jouer sans ce contrôle sous prétexte que le contrôle a été effectué à l'entrée du stade » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Attendu que selon la décision du COMEX en date du 20 Aout 2021, pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire.

Attendu que lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent COVID ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un Pass Sanitaire valide.

Attendu que lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un Pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match.

Considérant que pour pouvoir interdire à un joueur de participer à la rencontre et que le club du licencié concerné puisse le retirer de la feuille de match, encore faut-il qu'un membre de chaque club puisse vérifier que chaque licencié présente bien un Pass sanitaire.

Considérant que le refus du club d'Amphion de permettre à un membre du club de Bons en Chablais de vérifier que chaque licencié du club d'Amphion inscrit sur la feuille de match présente un Pass Sanitaire valide ôte au club de Bons en Chablais la possibilité de vérifier que chaque joueur de d'Amphion présente bien un Pass sanitaire valide et qu'il peut de ce fait être inscrit sur la feuille de match.

Considérant que le club de Bons en Chablais a conformément à la décision du COMEX du 21 aout 2021 explicitement indiquer sur la feuille de match son refus de jouer la rencontre sus nommée.

Considérant que ce refus d'application d'une décision du Comité Exécutif de la FFF permet exceptionnellement au club de Bons en Chablais de refuser de prendre part à la rencontre sus nommée pour des raisons de protection de la santé de ses licenciés.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Amphion 3 pour en reporter le gain à l'équipe de Bons en Chablais 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultat :

AMPHION 3 : -1pt

BONS EN CHABLAIS 2 : 3 pts

AMPHION 3 : 0 but

BONS EN CHABLAIS 2 : 3 buts

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pierre BERNARD.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Présents : Denis MOUCHET, Alain ROSSET, Grégoire MOSCATO.

Réunion du lundi 29-11-2021

Publié le jeudi 02-12-2021

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que : Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Le District est soumis à l'application du pass sanitaire.

DEMANDE DE RAPPORT

FC MARNAZ : Coupe U17 – 1^{er} niveau – Match n°24138 496 du 06/11/2021

CS2A – FC MARNAZ

Demande de rapport au dirigeant AJJOUR Hakim (MARNAZ) pour ses paroles tenues pendant la rencontre à l'encontre d'un joueur, et ce pour le samedi 04/12/2021 dernier délai.

FC FRANGY : Séniors D3 – Poule C – Match n°23405200 du 07/11/2021

FC FRANGY – AS EVIRES

Demande de rapport au joueur DELABI Ludovic (FRANGY) pour son comportement après la rencontre à l'encontre d'un joueur, et ce pour le samedi 04/12/2021 dernier délai.

FC ANNECY : Séniors D2 – Poule B – Match n°23403979 du 11/11/2021

FC BEAUMONT COLLONGES – ESC OLYMPIQUE

Demande de rapport à l'arbitre HANSMETZGER Hervé, sur le comportement des supporters pendant la rencontre, et ce pour le samedi 04/12/2021 dernier délai.

US ANNECY LE VIEUX : U 17 D1 – Match n°24122852 du 20/11/2021

US ANNECY LE VIEUX II – GJ PAYS MONT BLANC

Demande de rapport au délégué sur le comportement de son public envers l'arbitre de la rencontre, et ce pour le samedi 11/12/2021 dernier délai.

DOSSIERS REMIS A L'INSTRUCTION

Dossier N° 14- 493/51310.1

Match N° 23418663 Seniors D5 – Poule A du 24/10/2021

AS MARIN II - FC GAVOT II

Dossier N° 20- 496/50479.1

Match n° 23405054 du 13/11/2021 - Seniors D3 – Poule B du 13/11/2021

FC BEAUMONT-COLLONGES II – AJ VILLE LA GRAND II

Dossier N° 23- 496/50560.1

Match n° 23405201 du 14/11/2021 - Seniors D3 – Poule C du 14/11/2021

FC FRANGY – AS LAC BLEU

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 16- 494

FC FORON

Sont convoqués le lundi 13 décembre 2021 à 18 hrs. (ATTENTION CHANGEMENT DE DATE)

MARTINS Andréa, arbitre accompagnée de son tuteur légal

CHENTOUFI Rachid, président de FC FORON

Dossier N° 11 - 492/50036.1

Match N° 23403825 Séniors D1 du 16/10/2021

SP MARIGNIER – FC THONES

Sont convoqués le lundi 06/12/2021 à 19 heures. (ATTENTION CHANGEMENT DE DATE)

L'arbitre :

HANSMETZGER Hervé

SP MARIGNIER :

Le président ou son représentant

SALOU Kévin, éducateur

GALLIN A Hugo, joueur n°4

FC THONES :

Le président ou son représentant

SERAFINI Kévin, éducateur

PERRILLAT MONET Guillaume, joueur n°5

Dossier N° 15 - 493/50891-1

Match N° 23405887 Seniors D4 – Poule E du 23/10/2021

ES SEYNOD III – CRAN OLYMPIQUE II

Sont convoqués le lundi 06/12/2021 à 19 heures 45.

L'arbitre :

BENELMAADADI Sabri

ES SEYNOD :

Le président ou son représentant

GNANHOUAN Sébastien, arbitre assistant

ASSAH Saïd, délégué

RICHOL Bruno, éducateur

BOUCHOUCHA Ayoub, joueur n°4

VIDAL Charles, joueur n°7

CRAN OLYMPIQUE :

Le président ou son représentant

ZIOUANE Foad, arbitre assistant

BOUCHARABA Ali, éducateur

AZNAG EL Mahdi, joueur n°5

TANG Kévin, joueur n°9

Dossier N° 18 - 494/50038-1**Match N° 23403827 Seniors D1 du 17/10/2021****ES SEYNOD – JS REIGNIER****Sont convoqués le lundi 13/12/2021 à 18 heures 30.****L' arbitre :**

ROMERO Anthony

ES SEYNOD :

Le président ou son représentant

GNANHOUAN Sébastien, éducateur

JS REIGNIER :

Le président ou son représentant

GORMOND RAFFIN Sébastien, éducateur

Dossier N° 9 - 492/509923.2**Match N° 23405991 du 16/10/2021 – U17 D1 – Poule A****AS THONON – US SEMNOZ-VIEUGY I****Sont convoqués le lundi 13/12/2021 à 19 heures 45.****L' arbitre :**

GOUGEON Olivier

AS THONON :

Le président ou son représentant

KULA Jonas, arbitre assistant

SPATHIAS DEMETRIOU Andréas, délégué

RAHMANI Nassim, capitaine

BOURZAM Yannis, joueur n°9

NASSR EDDINE Nabil, éducateur

US SEMNOZ-VIEUGY :

Le président ou son représentant

LOPES BENTO Manuel, arbitre assistant

DE RIDDER Fabien, éducateur

BELLEVILLE Emilien, capitaine

Dossier N° 10 - 492/50287.1**Match N° 23404589 du 17/10/2021 - Séniors D3 – Poule A****ES SCIEZ – FC CLUSES****Sont convoqués le lundi 31/01/2022 à 19 heures.****L' arbitre :**

ALTUNOK Adem

ES SCIEZ :

Le président ou son représentant

ZIREK Hamza, arbitre assistant

BALLY Luc, délégué

GUNLU Gurbuz, éducateur

CHADRI Najib, dirigeant

GIRARDOZ Adrien, capitaine

MATALIN Yann, joueur n°1

FC CLUSES :

Le président ou son représentant
FONTANA Angelo, arbitre assistant
KHIARI Mefter, éducateur
SISSOKHO Moussa, capitaine

Dossier N° 7 bis - 491/51112.2**Match N° 23406372 du 10/10/2021 - U15 D1 – Poule C****ANNEMASSE/AMBILLY/GAILLARD II – CSP AMPHION****Sont convoqués le lundi 31/01/2022 à 18 hrs 30.****L'arbitre :**

NICOLLET Léo accompagné de son tuteur légal

ANNEMASSE/AMBILLY/GAILLARD II :

Le Président ou son représentant
ATAN Suleyman, délégué

CSP AMPHION :

Le Président ou son représentant
FAHAMI Mbae, éducateur

Dossier N° 19 - 496/50564.1**Match N° 23405205 du 14/11/2021 - Séniors D3 – Poule C****MARCELLAZ ALBANAIS – ES MEYTHET****Sont convoqués le lundi 07/02/2022 à 18 heures 30.****L' arbitre :**

BELARBI Badr

MARCELLAZ ALBANAIS :

Le président ou son représentant
BENEDIC Quentin, arbitre assistant
MESRAR François, délégué
MAUGER Christophe, éducateur
DESVIGNES Samuel, dirigeant
GAY PERRET Maxime, capitaine
NORMANDIN Jérémy, joueur n°4

ES MEYTHET :

Le président ou son représentant
NEGADI Laurent, arbitre assistant
LERHLIBI Rachid, éducateur
HADOUCHE Rayane, capitaine

Dossier N° 21 - 496/50703.1**Match ESCOLYMPIQUE II – FOOTBALL ST JEOIRIEN****Sont convoqués le lundi 07/02/2022 à 19 heures 15.****L' arbitre :**

TEIMA Hedy

FOOTBALL ST JEOIRIEN :

STEWEN Linard, président

Dossier N° 22 - 496/53865.1**Match N° 24140163 du 13/11/2021 – U20 D2 – Poule A****ES SAINT JEOIRE LA TOUR - FC FORON****Sont convoqués le lundi 07/02/2022 à 19 heures 45.****L' arbitre :**

BAKHTACHE Abdelkader

ES SAINT JEOIRE LA TOUR :

Le président ou son représentant

BABAZ Anatole, arbitre assistant

GALLI Anthony, délégué

DELTEIL Thibault, éducateur

CORBET Nathanael, dirigeant

FC FORON :

Le président ou son représentant

EL BOUGRINI Rachid, arbitre assistant

NADER Mustapha, éducateur

BENTEBOULA Farès, éducateur

Dossier N° 24 - 497/53615.1**Match U15 du 21/11/2021 et U17 du 20/11/2021****ES SEYNOD - FC LA FILIERE****Sont convoqués le lundi 17/01/2022 à 18 heures 30.****ES SEYNOD :**

Le président ou son représentant

BAUNSKI Jonathan, délégué

VIDAL Charles, éducateur

FC LA FILIERE :

Le président ou son représentant

LEMAIRE Thibault, éducateur

COMMISSION FUTSAL

FOOT DES ENFANTS – Pratique associée**Dates des plateaux**

- 18 ou 19 Décembre 2022

- 15 ou 16 Janvier 2022

- 22 ou 23 Janvier 2022

- 29 ou 30 Janvier 2022

- 5 ou 6 Février 2022

InscriptionVia le lien suivant : <https://forms.gle/HcnJsWhVRb2aSfNE9>**Organisations****U9 :**

- 8 équipes maximum par plateau

- Pratique sur ½ 5 matchs 10'

- Matchs à 4c4 ou 5c5 (accord commun lors du plateau)

U11 :

- 4 équipes maximum par plateau
- Pratique sur le terrain complet
- 6 matchs de 8' par équipe (matchs aller/retour)
- Matchs à 5c5

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la commission Futsal via son président BOISSON Pierre - boisson.p74@gmail.com

CHALLENGE FUTSAL U13/U15

Cette saison, le District organise de nouveau un Challenge Futsal U13 et U15.

Conditions de participation :

Une équipe par club. (en U13 et/ou en U15)

Disposer d'un gymnase pour au moins une date de la compétition.

Dates pour les Challenges 2021/2022

18 – 19 Décembre 2021

15 – 16 Janvier 2022

22 – 23 Janvier 2022

29 – 30 Janvier 2022

12 – 13 Février 2022

Pour s'inscrire : <https://forms.gle/UTU8fmCZaqwnKPAw8>

Date limite d'inscription le 06 décembre 2021.

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

ATTENTION, NOUS CONSTATONS UN MANQUE DE SERIEUX CHEZ CERTAINS, UN COUP DE TELEPHONE, UN MAIL OFFICIEL PEUVENT SOUVENT ARRANGER LES CHOSES. NOUS VOUS DEMANDONS DONC D'ETRE REACTIFS, DE DEPLACER VOS RENCONTRES SUFFISAMMENT TOT OU DE CHANGER L'HORAIRE DANS LES TEMPS. RAPPEL, LES CHANGEMENTS DE LIEUX, DATES OU HORAIRES DOIVENT ETRE SIGNALES AUX DISTRICTS AVANT LA RENCONTRE ET REALISER DANS FOOTCLUB.

JOURNEE N° 5

24170539 CHARTREUSE GUIERS contre A FUTSAL ROCHETTE O 1

Déjà Joué LE 27/10/2021

24170540 CBF 74 contre L'ODYSSEE SAMEDI 04 DECEMBRE 2021

A 19H30 GYMNASSE PIERRE FALLION CHEMIN DES DAVYS 74130 BONNEVILLE

24170541 A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre A S THONON VENDREDI 03 DECEMBRE 2021

A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRE AVENUE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170542 F C MARNAZ contre FUTSAL BOURGET UNITED 1 MERCREDI 01 DECEMBRE 2021

A 19H30 GYMNASSE ROSSET RUE PIERRE ROSSET 74460 MARNAZ

24170543 FUTSAL BOURGET UNITED contre F C AIX LES BAINS JEUDI 2 DECEMBRE 2021

A 21H00 GYMNASSE DU BOCAGE RUE COSTA DE BEAUREGARD 73000 CHAMBERY

24170544 FC RUMILLY VALLIERES contre FUTSAL LAC ANNECY 2 DIMANC 05 DECEMBRE 2021 A 19H30 GYMNASSE MONERY 10 RUE DE L'INDUSTRIE 74150 RUMILLY

JOURNEE N° 6

24170545 FC RUMILLY VALLIERES contre A F ROCHETTE O 1

DIMANCHE 12 DECEMBRE 2021 A 19H30 GYMNASSE MONERY 10 RUE DE L'INDUSTRIE 74150 RUMILLY

24170546 FUTSAL BOURGET UNITED 2 contre CHARTREUSE GUIERS US

JEUDI 09 DECEMBRE 2021 A 21H00 GYMNASSE DU BOCAGE

RUE COSTA DE BEAUREGARD 73000 CHAMBERY

24170548 L'ODYSSEE contre MARNAZ FC

MERCREDI 08 DECEMBRE 2021 A 20H30 GYMNASE DE LA DIAMANTERIE CHEMIN DE BOURDIGNY 01630 ST GENIS
POUILLY

24170549 A S THONON contre AIX FC

A voir

MAISON DES SPORTS AVENUE DE LA GRANGETTE 74200 THONON LES BAINS

24170550 A F ROCHETTE O 2 contre CBF 74

VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE AVENUE DU CENTENAIRE
73110 VALGELON LA ROCHETTE

JOURNEE N° 7

24170551 A F ROCHETTE O 1 contre FUTSAL BOURGET UNITED 2

VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE AVENUE DU CENTENAIRE
73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170552 CBF 74 contre AIX FC A SAMEDI 18 DECEMBRE 2021 A 19H30

GYMNASE Pierre FALLION CHEMIN DES DAVYS 74130 BONNEVILLE

24170553 F L ANNECY 2 contre A S THONON SAMEDI 18 DECEMBRE 2021 A 18H30

GYMNASE DES SŒURS BLANCHES RUE SŒURS BLANCHES 74000 ANNECY

24170554 MARNAZ FC contre A F ROCHETTE O 2 MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 A 19H30

GYMNASE ROSSET Rue Pierre ROSSET 74460 MARNAZ

24170555 FUTSAL BOURGET UNITED 1 contre F C RUMILLY VALLIERES JEUDI 16 DECEMBRE 2021

A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE RUE COSTA DE BEAUREGARD 73000 CHAMBERY

24170556 CHARTREUSE GUIERS US contre L'ODYSSEE MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 A 21H00

GYMNASE DES ECHELLES PLACE JEAN MOULIN 73360 LES ECHELLES

RECTIFICATIF :

Les rencontres de FUTSAL LAC ANNECY 2 se joueront à 18h30

Rapport de M l'arbitre sur la rencontre CBF74 contre U S CHARTREUSE GUIERS, absence de FMI et feuille papier
5 à 2 pour CBF, pas de carton

FORFAIT DE L AS THONON contre U S CHARTREUSE GUIERS

FORFAIT DE L ODYSSEE contre FUTSAL BOURGET UNITED

Rencontre L ODYSSEE contre FUTSAL RUMILLY VALLIERES, le bon score est 8 à 7

Attention, trois journées jouées et déjà 4 rencontres en retard

1^{ère} journée

AS THONON contre AF ROCHETTE O 2

2^{ème} journée

CBF74 contre AS THONON

AF ROCHETTE O 2 contre F C RUMILLY VALLIERES

PAS DE NOUVELLE DES RENCONTRES

FLAC2 contre FC AIX du 20 novembre 2021

CHARTREUSE GUIERS contre FC MARNAZ du 24 novembre 2021

Merci aux clubs impliqués de nous renseigner

COUPE DE SAVOIE

Toutes les équipes du championnat Futsal sont inscrites d'office à la coupe, 1 par club donc

FUTSAL BOURGET UNITED 1

U S CHARTREUSE GUIERS 1

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 1
F C AIX LES BAINS

Pour le District HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

FUTSAL LAC ANNECY 2
L'ODYSSEE 1
FUTSAL RUMILLY VALLIERES SUR FIER 1
THONON LES BAINS US 1
CBF 74 1
F C MARNAZ

Clubs libres

JS CHAMBERY

Soit 11 équipes pour l'instant

Elle est également ouverte aux clubs traditionnels Savoyards, inscription sur Footclub.

Dates de la coupe.

SENIORS MASCULINS

1^{ER} TOUR SEMAINE DU 3 AU 9 JANVIER 2022 MATCHS SECS

2EME TOUR SEMAINE DU 17 AU 23 JANVIER 2022 MATCHS SECS

3EME TOUR SEMAINE DU 01 AU 06 FEVRIER 2022 MATCHS SECS

FINALE 27 FEVRIER 2022 A 11H00

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Phase 3

Les modifications, engagements et/ou suppression d'équipes sont à transmettre **UNIQUEMENT** à Johann Jarroux (jojarr@gmail.com) pour le **13 décembre**.

Niveaux de pratique

- **u11** : Poule Départementale – D1 – D2 – D3

- **u9** : D1 – D2

- **u7** : pas de niveaux

Les plateaux reprendront pour les u9 et u11 le **samedi 12 février**.

En cas d'impossibilité de constituer des équipes (activité ski ; clubs de montagne...), merci de préciser les équipes (catégorie, niveau et période d'absence) qui ne pourront pas reprendre afin de ne pas les faire apparaître sur les 1ers plateaux.

Feuilles de plateaux manquantes

U9

Le 11.09.2021

Etrembières 1 – Vuache 1 – Sillingy 1 – Pringy 5 – Aravis 1 – Veigy 1 – TEGG 1 – Sciez 3 -Léman 2 – Vougy 1

Le 18.09.2021

Pays de Gex 1 GFA 4 – Lanfonnet 1 – Poisy 1 – Sillingy 1 – Thonon 1 Bons 1 -Bonneville 1

Le 25.09.2021

Reignier 3 – TEGG Fém 1 – Arenthon 1 – Pays de Gex 3 – Vuache 2 – Aravis 1 -Amphion 1

Le 02.10.2021

Poisy 3 - Neydens 1 – TEGG 5 - Ville la Grand 3

Le 16.10.2021

Chilly 1 – Semine 1 – Cernex 1 – Léman 1 – Amphion 3 – TEGG 1 - FC Cluses 1-Ville la Grand1

Feuilles de plateaux manquantes**U7*****Le 18.09***

Amphion-Brevon-Chavanod-Mont Blanc

Le 02.10

Cernex -Challex-Combloux-Bonneville-Ville la Grand-USAAG-St Jeoire La Tour-Arenthon Scientrier-Lac Bleu-GFA-Cran-Frangy-Dingy-La Balme

Le 16.10

Beaumont Collonges-Divonne - Magland-Marignier - Lanfonnet-Semnoz-Epagny-GFA - Anthy Margencel -Gavot

Le 23.10

Neydens-Sauverny -Vetraz-Seynod-Poisy-Sillingy-Douvaine Loisin-Marin

Le 20.11.2021

GFA1-Annecy le Vieux1-LOanfonnet1-Aravis1-Rhone1-Cran2-Cheran 4-PersJussy1-Fillinges1-Viuz3-Allinges
1-Amphion3.Marin1-Veigy3-Perrignier2-TEG4-Bonneveille1-Marnaz1-Prevessin1-Cernex2